

par la mère coûtait plus qu'élevé à la campagne. Or vous savez si l'ouvrier doit compter.

La crèche changera-t-elle ces conditions ? Non. Vous exigez une rétribution, vous avez raison, nous ne voulons pas de l'aumône. Vous fixez cette rétribution à 25 centimes par jour, vous avez encore raison, on ne peut guère demander moins. Mais 25 centimes par jour font 7 fr. 50 c. par mois. C'est le prix que l'hospice de la Charité donne à ses nourrices. Il n'y a donc pas économie, au contraire ; pour cette somme la mère n'obtient pas, à beaucoup près, ce qu'elle obtient d'une nourrice à la campagne. Elle est obligée d'aller allaiter cet enfant deux fois par jour, d'aller le chercher le soir et de l'emporter chez elle. Voilà une perte de temps, et le temps c'est de l'argent. Il y a bien aussi quelques dépenses à faire, quelques potages à préparer. Il faut surtout y joindre le blanchissage, chose assez importante pour un enfant.

Ce système est donc plus dispendieux, mais on dit : l'enfant ne doit pas être privé de sa mère, il a besoin de ses soins, et les tirades de Rousseau sont reproduites avec toute la faveur qu'elles eurent à leur première apparition. Vous lisez dans les rapports des dames inspectrices des crèches du premier arrondissement de Paris, qu'elles sollicitent les ouvrières pour les engager à nourrir leurs enfants, et que la plupart de ceux déposés à la crèche eussent été envoyés en nourrice, sans leurs sollicitations. Examinons donc ce que c'est que cet allaitement maternel qu'on nous vante depuis les encyclopédistes.

Si cette question de médecine n'avait été traitée que par les médecins, il y a longtemps qu'elle serait résolue. Mais les philosophes s'en sont mêlés, les littérateurs l'ont prise pour sujet de leurs amplifications, les femmelettes en ont fait une mode ; le cri de la médecine n'a pas été entendu. Crions donc de nouveau aujourd'hui qu'il ne suffit pas à l'enfant d'avoir le sein de sa mère. Il faut que cette mère